

Envoi : 19/12/2016
Réception par le Préfet : 19/12/2016
Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2016-11-6-1
Séance du vendredi 16 décembre
2016

**MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES
CONVENTION CADRE 2014 2020**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3232-1-2 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015, relative au Budget Primitif cadre de vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques approuvée par délibération de la Commission Permanente n° CP-2016-9-6-2 du 7 octobre 2016,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'approuver et d'autoriser le Président :

- à signer la convention cadre, relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des mesures du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020 entre le Département, la Région Grand Est et l'ASP,
- à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des mesures du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité